fédéral; les membres nommés par la couronne resteront membres à vie, et les membres étus resteront membres pour huit ans à dompter de leur blectien, à moins de déoàs ou autre cause, auquel cas leurs successeurs seront élus par les mêmes colléges et électeurs. Et les provinces maritimes pourront nommer dix membres à vie additionnels: quatre pour le Nouveau-Brunswick, quatre pour la Nouvealle-Ecosse et deux pour l'11e du Prince-Edouard, qui correspondront aux membres à vie actuels pour le Canada; et après la première nomination de membres dans les previnces maritimes, il ne sera fait de nouvelles nominations que pour remplacer les vacances par suite de décès ou autrement, parmi les vingt-quatre membres correspondant aux membres élus des deux sections du Canada."

' Que, dans le onsième article, après les mots : " conseillers législatifs," dans la première ligne, les mots suivants soient ajoutés : " des provinces maritimes."

" Que le quatorsième article soit retranché."

Secondé par l'hon. M. BUBEAU.

L'Hon. M. MACPHERSON adresse ensuite quelques mots à la chambre contre l'amendement, jusqu'à l'heure de l'ajournement. Ses observations se trouvent récapitulées au commencement de son discours de vendredi.

A 6 heures, le débat est ajourné; l'hon. M. MAOPHERSON a la parole.

## ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

JEUDI, 9 février 1865.

L'ordre du jour pour la reprise des débats sur l'adresse à Sa Majesté au sujet de la confédération des provinces de l'Amérique Britanuique du Nord, étant appelé:—

L'Hon. M. McGEE.—Je me lève, M. l'ORATEUR, afin de tâcher de remplir la promesse qui a été faite en mon nom par le chef du Bas-Canada dans cette chambre, lors de la clôture des débats hier soir. Après les quatre discours qui ont déjà été proponcés de ce côté de la chambre, l'on pourrait croire qu'il reste peu de chose d'une importance essentielle à dire. L'hon, proc.gen. MACDONALD, en proposant les résolutions lundé dernier au nom du gouvernement, a expliqué parfaitement toutes les résolutions adoptées à la conférence de Québec, et a donné une analyse très complète du projet, avec ses propres commentaires constitutionnels sur chaque résolution en particulier, et sur les délibérations de la conférence.

Le proc.-gén. CARTIER l'a suivi mardi en traitant particulièrement la question au point de vue Bas-Canadien. Le ministre des finances a expliqué la question financière du projet le même soir; et hier soir l'hon. président du conseil nous a donné un lumineux aperçu financier et politique, ainsi que quelques arguments au point de vue Haut-Canadien,en sorte qu'il semblerait qu'il ne reste que peu ou rien à dire pour compléter ces explications lorsqu'on les prend dans leur ensemble. Mais le sujet est si vaste, et le projet qui est devant la chambre embrasse tant d'intérêts, l'atmosphère qui l'entoure est si subtile, -que je crois qu'il reste encore quelques parties du travail à terminer,quelques vides à remplir ci et là, et c'est ca que je vais tacher de faire ce soir le mieux que je le pourrai. (Ecoutes!) Nous nous rappelons tous que dans la légende des trois rois de l'Orient, GASPAR offrit de l'encens, MELOHIOR de l'or, et BALTHAZAR de la myrrhe; je orains sculement que ma contribution ait moins de valeur que celle d'aucun d'entre eux ; mais, telle qu'elle est, je l'offrirai cordialement, sachant que beaucoup de mes amis en cette province et les autres colonies désirent connaître mon opinion sur la crise actuelle. — Avec votre approbation, M. l'ORATEUR, et celle de la chambre, je traiterai le sujet de la manière suivante: en premier lieu, je ferai l'historique de cette question, ensuite j'examinerai les motifs qui doivent nous faire désirer la prompte réalisation de cette union-puis je parlerai des difficultés que la question a du surmonter avant d'en arriver à l'état où elle se trouve aujourd'hui-puis je dirai un mot des avantages sociaux que trouveront les provinces dans cette union - et enfin, je parlerai du principe fédéral considéré en lui-même et j'aurai fini. d'autres termes, je desire traiter la queation à notre propre point de vue et autant que possible ne pas empiéter aur le terrain qui a été si complètement exploré, et beaucoup mieux que je ne le pourrais faire, par mes hons. collègues. L'hon. député d'Hochelaga a cru faire quelque chose de très-habile, l'autre soir, en tirant de l'oubli un de mes anciens écrits, intitulé: "Une nouvelle nationalité," et en m'attribuant la paternité de la phrase destinée à devenir prophétique dont un personuage très-distingué a fait usage dans le discours du trône, à l'ouverture de la session. Il est vrai que l'un de mes premiers essais sur la